M. Andras: Je me contenterai de vous rappeler que le Conseil canadien du bien-être réclame depuis plusieurs années, à ma connaissance, la nomination d'une commission royale pour examiner toute la structure de l'assistance sociale: pas uniquement le régime de retraite, mais l'ensemble de la sécurité sociale au Canada, désormais fort complexe. Ce serait sans doute bien utile, car nous avons adopté force mesures sociales depuis quelques années; divers programmes très complexes s'imbriquent les uns dans les autres. Peu importe actuellement qu'il s'agisse d'une commission royale, d'un comité parlementaire mixte ou d'un autre organisme: il serait certes très avantageux d'analyser objectivement les diverses mesures actuellement en vigeur.

M. R. IRVINE (Directeur adjoint du service de la recherche du Congrès du travail du Canada): Je n'ai rien à ajouter aux propositions de M. Leboe, d'autant plus que je n'ai pas lu les mémoires dont vous parlez, selon lesquels il y a eu des conséquences désordonnées. Je ne m'attends certes pas à ce que la clause d'adaptation entraîne une augmentation effrénée des prestations, sauf si vous présumez qu'il y aura inflation. Or, les prix sont stables au Canada depuis quelques années: donc, cela ne m'inquiète pas. Quant aux autres questions dont vous avez parlé, il faudrait que je lise les autres mémoires avant de me prononcer.

M. LEBOE: Il me semblait bien que vous ne vous y opposeriez pas, pourvu qu'on atteigne le but. Vous ne vous opposeriez pas à la méthode si on atteignait le but: préserver le pouvoir d'achat?

M. Andras: Nous ne voudrions pas attendre cinq ans avant qu'on étudie l'effet du coût de la vie sur les pensions.

M. Leboe: Je propose d'attendre deux ans et demi, ou trois, ou quatre: peu importe ce choix. Nous devrions prévoir pour la moitié de la période à courir avant la réunion suivante. Donc, s'il s'agit de réunions quinquennales, vous bénéficieriez de cet ajustement pendant deux ans et demi, par exemple. Je voulais savoir si vous auriez de graves objections à toute modification qui assurerait par ailleurs la constance du pouvoir d'achat.

M. Andras: Nous ne tenons pas seulement à la constance du pouvoir d'achat: nous voulons que les prestations suivent l'amélioration du niveau de vie.

M. LEBOE: C'est naturel, évidemment, mais c'est une autre histoire.

M. ANDRAS: Oui.

M. AIKEN: Monsieur le président, j'aimerais poser des questions au sujet de trois problèmes. Je me réfère d'abord à la page 22, fin de l'alinéa 31: on y propose d'utiliser les revenus généraux du fisc pour soulager la caisse de retraite fédérale.

Le comité a constamment été saisi du problème de l'aide à ceux qui n'ont qu'un faible revenu dans le cadre d'un régime fondé sur les gains. Ce matin, les travailleurs sociaux ont déclaré à peu près qu'à leur sens, ce régime n'accorde rien à ceux qui n'atteignent pas le minimum de \$600: il faudrait donc établir un régime supplémentaire ou complémentaire pour ces cas sociaux. Je me demande donc s'il ne serait pas plus juste d'affecter les revenus généraux à un fonds spécial pour ceux que les nouvelles mesures laissent absolument à l'écart, plutôt que pour aider ceux qui gagnent assez pour s'aider eux-mêmes.

M. Andras: Je ne voudrais pas vous donner l'impression que nous sommes tout à fait indifférents au sort des personnes exclues par ce régime mais dont il faut maintenir le revenu. Nous nous préoccupons autant que personne du sort des individus (à leur propre compte, etc.) dont le revenu n'atteint pas \$600 ou \$800. Il faut les aider bien sûr. Certains régimes actuels d'assistance sociale leur accordent quelques secours: insuffisants certes, mais quel-